

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 6 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 6 mars, les membres de l'Assemblée Délibérante du PETR Pays Tolosan dument convoqués, se sont réunis à 19 h 00 dans la salle des fêtes de Bouloc.

Votants :

**CCSGCC:** Chantal AYGAT, Roland CLEMENCON, Jean-Luc LACOME, Gilles MARTIN, Serge BAGUR, Daniel CADAMURO

*Nombre de délégués: 47*  
*Quorum: 24*  
*Date de convocation: 26/02/2018*

**CCCB :** Joël CAMART, Herveline JACOB, Frédéric MARTIN, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Christian ROUGE,

**C3G :** Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, André FONTES, Philippe SEILLES, Edmond VINTILLAS, Véronique MILLET,

*Membres présents: 29*  
*Pouvoirs: 3*

**CCF :** Daniel DUPUY, Guy NAVLET, Jacques OF, Colette SOLOMIAC, Jean-Paul VASSAL, Edmond AUSSEL, Gilbert COMBIER, Geneviève LE CHARPENTIER, Patrick PAPILLAULT

**CCVA :** Robert SABATIER, Nathalie GILARD

**Absents ayant donné pouvoir:** Denis DULONG à Roland CLEMENCON, Jean-Louis FLORES à Jean-Luc LACOME, Nicolas ALARCON à Joël CAMART

*Domaine : Finances*  
*Délibération n°: 18/72*

**Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire 2018**

Le Président expose que la loi NOTRe introduit l'obligation de produire un Rapport d'Orientation Budgétaire, constituant ainsi la première étape de la procédure budgétaire, qui servira de base au Débat d'Orientation Budgétaire qui conditionne le vote du Budget Primitif.

Il permet d'apporter aux délégués les éléments d'informations sur les orientations budgétaires donnant lieu au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et doit être acté par délibération.

**VU** le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

**VU** n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022,

**CONSIDERANT** que le Rapport d'Orientation Budgétaire remis aux délégués du PETR Pays Tolosan apporte les éléments d'information essentiels pour engager le débat,

**CONSIDERANT** qu'il permet à l'assemblée délibérante de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le Budget Primitif.

**Entendu l'exposé du Président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- Approuve à l'unanimité le Rapport d'Orientation Budgétaire 2018

**Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.**

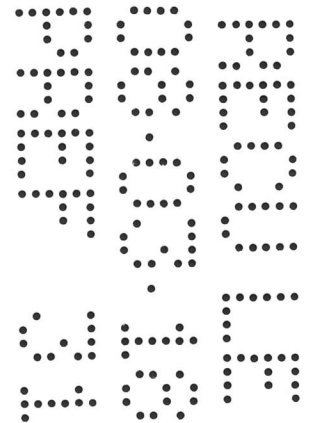
**Pour extrait conforme, le 6 mars 2018.**

Le Président



**Didier CUJIVES**

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 6 mars 2018  
Au registre sont les signatures



## PETR PAYS TOLOSAN

### Rapport d'Orientation Budgétaire 2018

**Objet :** Rapport d'Orientation Budgétaire 2018

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) a été introduit par la loi NOTRe, il constitue la première étape de la procédure budgétaire et conditionne le vote du budget primitif. Ce dernier, vise à apporter aux délégués les éléments d'information sur les orientations budgétaires donnant lieu à un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) acté par délibération.

#### Fondements juridiques :

- Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.
- Loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022

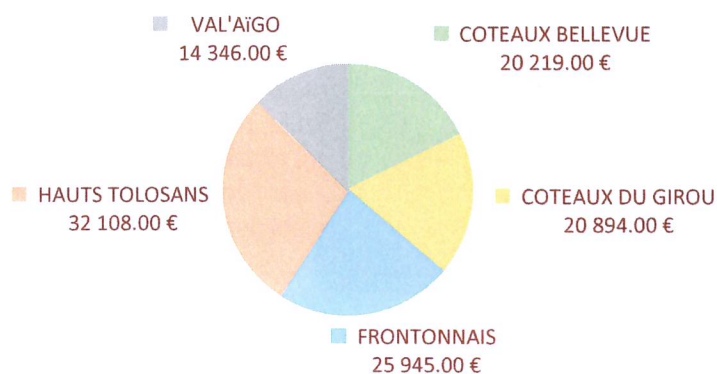
#### I. EPCI MEMBRES DU PETR PAYS TOLOSAN

EPCI MEMBRES	NBR COMMUNES	POPULATION*	DENSITE
COTEAUX BELLEVUE	7 communes	20 219 habitants	424 hab/km <sup>2</sup>
COTEAUX DU GIROU	18 communes	20 894 habitants	96 hab/km <sup>2</sup>
FRONTONNAIS	10 communes	25 945 habitants	161 hab/km <sup>2</sup>
HAUTS TOLOSANS	29 communes	32 108 habitants	85,72 hab/km <sup>2</sup>
VAL'AÏGO	8 communes	14 346 habitants	124 hab/km <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>72 communes</b>	<b>113 512 habitants</b>	<b>131 hab/km<sup>2</sup></b>

\*Recueil des données auprès des EPCI Membres : Population municipale sans double compte.

La participation des EPCI Membres proposée en 2018 est de **1.00 euros par habitant**.

#### Participation PAR EPCI MEMBRES





## II. Historique du PETR

### a. DETAILS DES ACTIONS REALISEES DEPUIS LA CREATION DU PETR PAYS TOLOSAN

Historique des actions du PETR				
	2015	2016	2017	2018
PETR PAYS TOLOSAN	Création du PETR	Rédaction, Approbation du Projet de Territoire, Candidature SPôTT, Comités Inter fonds	AAP Territoire engagé dans une transition énergétique, AMI Tiers lieux, Comités Inter fonds	Comités Inter fonds, Contribution SRADET
EUROPE – LEADER		Adaptation de la candidature LEADER	15 projets présentés pour un montant d'aides de 617 744.48€	5 projets présentés le 8 février 2018 pour un montant d'aides de 245 757.61€
ETAT – Contrat de Ruralité		Rédaction Contrat de Ruralité	Contrat de Ruralité, 13 projets présentés pour un montant d'aides de 1 124 771€	Contrat de Ruralité 21 projets proposés, (22 janvier 2018)
Région – Contrat Régional Unique 2015-2017	Rédaction C.R.U	C.R.U, 3 projets pour un montant d'aide de 113 347 €	C.R.U - 8 projets, 378 804€	Rédaction Contrat 2018-2021, Maquette 2018
Département + CDT31		Salon du Tourisme + mise en place EIE	Salon du Tourisme + EIE	Salon du Tourisme + EIE + Thermographie

### b. BILAN CONTRACTUALISATION ET AIDES FINANCIERES EN 2017 (CF. Annexe 4)

EUROPE - FONDS FEADER - DISPOSITIF LEADER		
Nombre de projets	Bénéficiaires	Total des aides
15 Projets	3 CCF - 2 CCHT - 2 CCCB - 3 C3G - 2 Associations - 1 Privé - 1 Chambre des Métiers - 1 PETR	617 744,48 €
ETAT - CONTRAT DU RURALITE		
13 Projets présentés	4 CCF - 1 CCCB - 4 C3G - 3 CCHT - 1 CCVA	1 124 771 €
REGION OCCITANIE – CONTRAT REGIONAL UNIQUE		
8 Projets présentés	1 CCF - 2 CCCB - 3 C3G - 2 CCVA	378 804 €
TOTAL DES AIDES		2 121 319,48 €

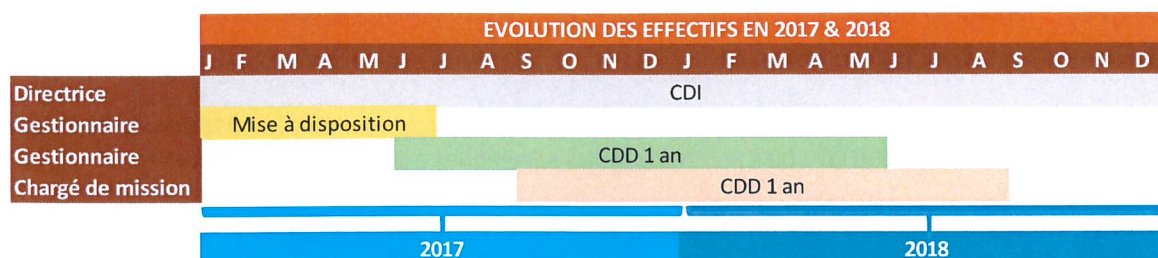
Il est important de rappeler que l'ingénierie ne doit pas être perçue comme une charge mais comme **un bénéfice**. Pour la seule année 2017, les aides et subventions obtenues pour les collectivités se montent à **2 121 319.48 €** (LEADER, Contrat de Ruralité et le Contrat Régional Unique).

L'enveloppe du programme LEADER 2014 – 2021 attribuée au PETR Pays Tolosan est de **2 470 000.00€**. Les collectivités, associations et privés ont, pour la seule année 2017, obtenu **617 744.48 €**, ce qui représente **25 % de l'enveloppe**. Au regard du lancement tardif du PETR, ces chiffres révèlent une forte demande du territoire et du travail de terrain effectué par l'équipe technique tant pour l'information, l'émergence et l'accompagnement des porteurs de projets du territoire.



c. AGENTS DE LA STRUCTURE EN 2017 – FILIERE ADMINISTRATIVE – 3 ETP – 35H00 :

- Directrice : CDI droit public
- Gestionnaire Leader : Mise à disposition d'un agent par un EPCI membre du 01/01/2017 au 30/06/2017
- Gestionnaire Leader : CUI à compter du 18 mai 2018
- Chargé de mission : CDD, recruté au 1<sup>er</sup> septembre 2017



III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 (CF. TABLEAU & Annexe 5)

BUDGET PREVISIONNEL 2018			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	TOTAL CHARGES		DEFICIT D'INVESTISSEMENTS
Ch. 011	CARACT. GENER. 177 750,00 €	D001	REPORTE 920.05 €
Ch. 012	FRAIS DE PERSONNEL 150 000,00 €	Ch. 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 1 200,00 €
Ch. 022	IMPREVUES 1 416,00 €	Ch. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES 4 915,00 €
Ch. 023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT 3 831,00 €		<b>TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 7 035,05 €</b>
Ch. 65	CHARGES DE GESTION 17 200,00 €	021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT 3 831,00 €
	DOTATION AMORTISSEMENT 2 284,00 €	1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE 920.05 €
	<b>TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 352 481,00 €</b>	Ch. 40	AMORTISSEMENTS 2 284,00 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR 17 267,20 €		
Ch. 013	ATTENUATION DE CHARGE 4 331.00€		
Ch. 74	DOTATIONS SUBVENTION 330 882,80 €		
	<b>TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 352 481,00 €</b>		<b>TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 7 035,05 €</b>

Le bilan prévisionnel permet à la structure d'assurer son besoin en fonds de roulement sans recourir à une ligne de trésorerie.



#### IV. ACTIONS DU PETR POUR L'ANNEE 2018

##### a. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

L'investissement se monte à 7 035.05€ qui permettra de compléter le matériel lié au fonctionnement du PETR et à l'aménagement d'une salle de réunion.

##### b. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

#### LE PROGRAMME D'ACTIONS 2018

Ce budget est estimé à 138 518.36 € pour développer les actions Jobijoba (27 018.36 €), Territoire Numérique et Connecté (96 000.00 €) et les supports spécifiques au tourisme (15 500.00 €).

En effet, au regard de ses missions principales, d'animation territoriale et d'études prospectives, le PETR s'engage dans des opérations avec le soutien de ses principaux partenaires financiers pour le compte de ses EPCI.

#### o Mutualisation du site agrégateur Jobijoba pour le compte de nos 5 EPCI membres (Cf. Annexe 7)

##### ❖ Contexte

Jobijoba est un moteur de recherche développé sur le principe des agrégateurs ; ce métamoteur couvre et intègre des centaines de sites d'emploi. Actuellement, les communautés de communes de Save, Garonne et Coteaux de Cadours et du Frontonnais utilisent cet outil. Il est proposé de s'équiper d'une plateforme d'emploi dédiée à l'ensemble de notre territoire.

Pour **mutualiser ce service** à l'échelle du Pays Tolosan, et permettre à tous les habitants de bénéficier de cette prestation, le PETR a négocié une proposition commerciale qui couvre les 5 EPCI. Le montant de cette action est de **27 018.36 € TTC** avec un engagement de deux années.

##### ❖ Financement prévisionnel

• Ce projet est **éligible au dispositif LEADER** au titre de l'AXE 1 : action N°1A **mesure 1.3 Soutenir les projets de mutualisation de services au public.**

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION JOBIJOBA		
DEPENSES	Montant	
Total du Projet	27 018,36 €	
FINANCEMENT	Montant	Pourcentage
Subvention Europe - LEADER	12 968,81 €	48%
Autofinancement	14 049,54 €	52%
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>	<b>27 018.36 €</b>	<b>100%</b>

L'autofinancement prévisionnel de ce projet est de **14 049.54 €**.

Le coût de cette prestation est donc estimé à **0.12 €** par habitant (population : 113 512 habitants).



## ○ Expérimentation territoire numérique et connecté (Cf. Annexe 8)

### ❖ Rappel du contexte

L'expérimentation territoire numérique et connecté a été **voté à l'unanimité** par le Conseil Syndical du 25 novembre 2016. Cette expérimentation a pour objectif de valoriser les acteurs économiques (producteurs et acteurs du tourisme) de notre territoire sous la forme d'une application numérique disponible sur smartphone et tablette.

Le budget prévisionnel de ce projet est de **96 000 € TTC**. Ce montant comprend le développement, la maintenance et l'hébergement.

### ❖ Financement prévisionnel

- Ce projet est **éligible aux subventions LEADER** au titre de l'AXE 3 : Faire circuler les hommes, les données et les flux, action N°3A Territoire connecté. Le montant plancher est de 10 000€ et plafond de 35 000€.
- Ce projet semble retenir l'attention de l'Etat et nous permet d'espérer une subvention globale plus conséquente.
- Enfin, nous avons demandé une aide à la Région au titre de la nouvelle dotation innovation et expérimentation dans lequel le projet numérique et connecté peut s'inscrire.

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET TERRITOIRE NUMERIQUE ET CONNECTE		
DEPENSES	Montant	
Total du Projet	96 000 € TTC	
FINANCEMENT	Montant	Pourcentage
Subvention ETAT	28 800 €	30%
Subvention Région	28 800 €	30%
Subvention Europe - LEADER	19 200 €	20%
Autofinancement	19 200 €	20%
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>	<b>96 000 €</b>	<b>100%</b>

L'autofinancement prévisionnel de ce projet est de **19 200 €**.

## ○ Production de plaquettes et cartes pour le compte des EPCI et des OTI

Lors du Conseil Syndical du 24 octobre 2017 il a été demandé de définir une stratégie politique sur la question du tourisme. La réunion du 22 janvier 2018 a permis de définir la stratégie touristique à l'échelle du PETR Pays Tolosan. Il a été convenu de rédiger avec les techniciens des EPCI membres des outils de communication mutualisés (dépliants, flyers, cartes, etc.) avec en priorité l'actualisation et l'impression de la carte touristique avant juin 2018.

Ces actions sont éligibles à des subventions de l'Europe si elles portent sur l'ensemble du territoire du PETR et/ ou sont communes à plusieurs EPCI Membres.

- Le montant prévisionnel de cette opération est de 15 500 €, inscrit au **compte 6236 Catalogues et Imprimés**, inclus dans les frais de communication, inhérente au bon fonctionnement du Pays Tolosan (GAL et PETR).
- Ce projet est **éligible aux subventions du dispositif LEADER**.

L'autofinancement prévisionnel de cette action est de **6 200 €**.





Les trois actions proposées ont un coût global de **138 520,00 €** dont la part restante à la charge du PETR est de **39 449.54 €**.

### c. ACTIONS TERRITORIALES

#### o Animation/Ingénierie du dispositif Leader

Le Groupe d'Action Locale (GAL) a assuré un premier Comité de Programmation le 8 février 2018 avec la présentation de **5 projets** pour un montant subventionné par le dispositif LEADER de **245 757.61 €**.

Il est rappelé que le PETR doit mobiliser des moyens dédiés à la gestion et à l'animation du programme LEADER, à minima à hauteur d'**1.5 ETP**. Le PETR est l'outil d'animation et d'ingénierie à disposition de tous les acteurs, publics et privés du territoire.

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, le service instructeur des dossiers LEADER, la DDT31, n'aura plus qu'un seul agent (sur trois précédemment) dédié à cette mission. Il convient que l'Autorité de Gestion pallie très rapidement à ce manque, de manière à ne pas pénaliser les porteurs de projet LEADER dans le département de la Haute-Garonne.

Le PETR doit engager son enveloppe à hauteur de **55%** à la fin 2018. Un bilan à mi-parcours, début 2019 permettra de repérer les **territoires performants** qui se verront attribuer une **enveloppe réservataire** qui avoisinerait **un million d'euros**. Si la consommation de l'enveloppe est moindre que prévue initialement, il est possible que les sommes restantes soit figées voire diminuées lors de la **clause de revoyure**.

Il est donc primordial d'engager notre enveloppe de 2.47 millions d'euros à la hauteur minimale de 55%, tel que prévu lors de la signature de la convention.

#### o Programmation 2018 du contrat de ruralité

La maquette des 26 opérations présentées au titre du Contrat de Ruralité a été arrêtée le 15 janvier 2018. Elle est en cours de finalisation avec les services de l'Etat.

#### o Rédaction du Contrat Régional Territorial

Le Contrat Régional Unique couvrait la période 2015-2017 et est arrivé à expiration. Une nouvelle contractualisation va être proposée par la Région Occitanie, avec les modalités de soutien et critères d'éligibilité de ces interventions. Ce **Contrat Régional Territorial** couvrira la période **2018-2021** et devrait être conclu avec le PETR Pays Tolosan, territoire de projet, avant la fin du premier semestre 2018.

**Sept principes seront communs** à l'ensemble des prochains Contrats Régionaux Occitanie / Pyrénées – Méditerranée, à savoir :

- Leur architecture,
- Le projet de territoire,
- Les périmètres,
- Les signataires,
- Leur durée,
- Leur gouvernance,
- La priorité donnée aux maitrises d'ouvrages communautaires pour les projets structurants portés par une collectivité.





### Cinq principes spécifiques concernent :

- La création d'une dotation pour l'Innovation et l'Expérimentation dans chaque territoire rural,
- La cohérence avec la politique régionale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
- Les principes d'intervention de la Région pour les équipements structurants ou relevant de domaines de compétences partagées,
- Le soutien de la Région aux grands équipements de centralité métropolitains ou d'agglomérations,
- Le principe d'un minimum de 30% du nombre de projets soutenus par la Région relevant d'un périmètre autre que celui de la ville centre d'une Agglomération ou d'une Métropole.

Ce contrat cadre se traduira chaque année par des **Programmes Opérationnels annuels**, voire biannuels lorsque cela sera nécessaire.

Ce **Contrat Régional Territorial** couvrira la période **2018-2021** et devrait être conclu avec le PETR Pays Tolosan, territoire de projet, avant la fin du premier semestre 2018. Une possibilité de modification ou d'avenant à ce premier contrat pourra être réalisée après la mise en œuvre du SRADDET pour une mise en compatibilité entre les enjeux stratégiques déclinés par le territoire et les prescriptions du SRADDET.

#### o Contribution au SRADDET (Cf. Annexe 9 & 10)

La réforme des collectivités territoriales a été engagée par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (**MAPTAM**) et s'est poursuivie avec la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (**NOTRe**). Celle-ci demande à la Région un **document prescriptif** de planification, en remodelant le Schéma Régional d'Aménagement de Développement du Territoire (SRADT) issu de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 afin de le transformer en Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (**SRADDET**).

Ce document répond à deux enjeux fondamentaux :

- La clarification du rôle des collectivités territoriales en dotant la région d'un **document de planification prescriptif**.
- La rationalisation du nombre de documents existants en prévoyant l'insertion de plusieurs schémas sectoriels, dans le but de permettre une **meilleure coordination** des politiques publiques régionales concourant à l'aménagement du territoire.
- Il servira de base pour :
  - La mise en œuvre concertée de règles d'aménagement, à partir des orientations des Scot et EPCI compétents en matière de PLU-PLUI.
  - Le contenu des contrats que la région Occitanie conclura avec les territoires de projets dans le cadre de sa politique contractuelle 2018-2021.

Le SRADDET « Occitanie 2040 » est en cours d'élaboration et **doit relever trois + 1 défis majeurs :**

**1-La Région de l'accueil :** facteurs d'attractivité et de promotion sociale : comment conjuguer accueil et excellence territorial.

**2-La Région des interdépendances entre les territoires :** réciprocité et solidarités pour le développement local.

**3-La Région des ouvertures :** export, rayonnement, export, poids et optimisation des retombées sur le local.

**+1- Le défi transversal** aux trois défis stratégiques portera sur **l'atténuation et l'adaptation au changement climatique** pour qu'en 2040, la Région Occitanie devienne une Région à Energie Positive. Le PETR Pays Tolosan en association avec les trois PETR et le département a apporté une contribution. (Cf. Annexe 10)

Le SRADDET devrait être opérationnel, après les différentes phases de rédaction, de validation puis d'enquêtes publiques en août 2019.

## V. RESSOURCES HUMAINES : AGENTS DE LA STRUCTURE ET EVOLUTION DES POSTES EN 2018

PANORAMA DES EFFECTIFS 2018			
Détail du poste	Catégorie	Indice Brut	Régime indemnitaire
Directrice	A	IB 922	RIFSEEP
Chargé de mission développement territorial	B	IB 455	RIFSEEP à compter du 2 septembre
Gestionnaire	C	CAE	RIFSEEP à compter du 18 mai

### a. DIRECTRICE – CDI DROIT PUBLIC

- Gestion administrative et financière du PETR
- Veille stratégique, financière et réglementaire
- Suivi et mise en œuvre des missions du PETR (Projet de territoire, CRU, LEADER, CORU)
- Management de l'équipe du PETR
- Coordination stratégique avec les financeurs
- Accompagnement des porteurs de projets publics et privé

### b. CHARGE DE MISSION : CDD 1 AN JUSQU'AU 31 AOUT 2018 : PERSPECTIVES

#### o Programme LEADER

- Accompagnement des porteurs de projets (publics/privés) : apporter un appui technique aux porteurs de projet pour le montage des dossiers de demandes de financements et cofinancements ;
- Participation aux réseaux locaux, régionaux, nationaux et européens : représenter la structure auprès des partenaires institutionnels, représenter le territoire dans ces différents réseaux, être le relais de ces réseaux sur le territoire ;
- Participation aux instances du PETR : assurer la coordination entre les actions du PETR et le programme LEADER ;
- Assurer une veille stratégique sur les appels à projets européens et régionaux.

#### o Actions spécifiques du PETR Pays Tolosan

- Lancement du projet **Territoire Numérique et Connecté** et de l'action **Jobijoba**.

Le chargé de mission développement territorial accompagne le développement de l'économie traditionnelle et du tourisme, ainsi que l'expérimentation « Territoire Numérique et Connecté ». L'accroissement du nombre de porteurs de projets sollicitant un soutien technique ainsi que le projet territoire numérique et connecté en phase de déploiement justifie pleinement ce recrutement qui sera vraisemblablement prolongé du fait de l'accroissement de la charge de travail à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

c. GESTIONNAIRE - CONTRAT AIDE JUSQU'AU 17 MAI 2018 : PERSPECTIVES

Outre l'assistance à la directrice des tâches administratives et financières inhérentes à la bonne marche du PETR, l'agent a également en charge :

o Administration générale

- Accueil physique – téléphonique
- Administration générale
- Elaboration/ suivi des budgets - Comptabilité

o Gestionnaire LEADER

- D'aider les porteurs de projets au montage des dossiers LEADER
- Accompagner et gérer les dossiers sur le plan administratif
- Assurer le suivi administratif et financier du programme (tableau de bord...)
- Veiller au respect des échéances
- Assurer les relations administratives avec l'Autorité de Gestion
- Préparer les Comités de Programmation, les groupes de travail et commissions.

Ce poste est essentiel dans la gestion et de la structure PETR et du dispositif Leader. L'agent actuellement en poste est en contrat aidé jusqu'au 17 mai 2018. La disparition des emplois aidés nous oriente vers la création d'un emploi permanent pour le poste de gestionnaire administratif et financier.

d. TABLEAU RECAPITULATIF DES EVOLUTIONS



VI. AIDES A L'INGENIERIE

Le PETR bénéficie du soutien des partenaires institutionnels pour l'ingénierie.

*ATTENTION : Ne sont comptabilisées que les seules aides qui seront versées en 2018.*

o Europe :

L'aide à l'ingénierie au titre du dispositif LEADER de l'année 2016 est de 44 789.89 € dont le versement devrait intervenir en 2018.

L'aide à l'ingénierie au titre du dispositif LEADER de l'année 2017 est de 43 220.406 € dont le versement n'interviendra vraisemblablement qu'en 2019.

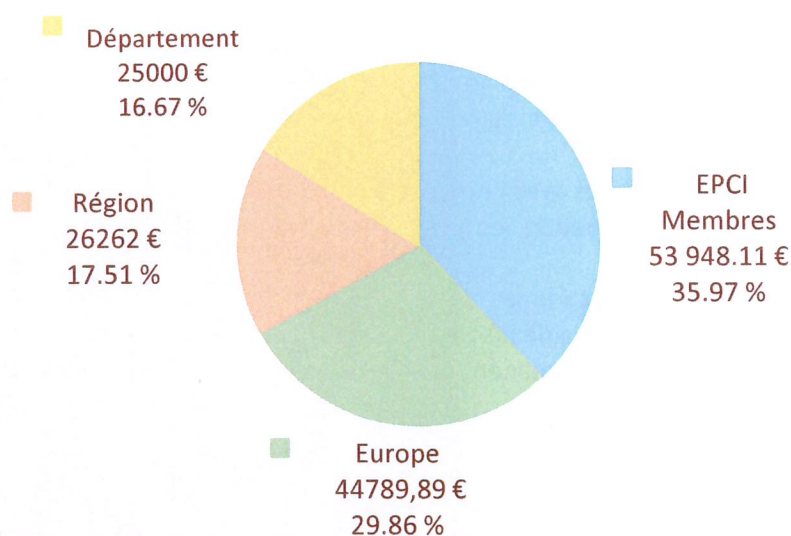
o Région :

Le montant des subventions de la Région au titre de l'ingénierie est estimé à **26 262 €** dont le versement devrait intervenir en **2018**.

o Département :

L'aide au titre du fonctionnement du département attendue se monte à **25 000 €** pour **l'année 2018**.

### VENTILATION DES AIDES AU TITRE DE L'INGENIERIE (frais de personnel)



Les aides du dispositif LEADER, de la région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée et du Département de la Haute-Garonne attendues en 2018 au titre de l'ingénierie territoriale se monteront à 96 051.89 € (64% des frais salariaux).

